



CSAL du 24 octobre 2023

Monsieur le Président,

En théorie, nous voilà réunis pour réexaminer les points de l'ordre du jour « Var Amendes » et « Ponts naturels 2024 » qui ont recueilli un vote CONTRE unanime des représentants du personnel lors de la séance plénière du CSAL tenue le 11 octobre dernier.

Dans l'absolu, l'objet même de cette reconvoction consiste à un réexamen de ces points par le prisme de nouvelles propositions prenant en compte les arguments avancés au cours du riche débat contradictoire ayant eu lieu en première séance.

Malheureusement, force est de constater que ce n'est pas le cas puisque votre projet initial ne porte aucune évolution.

Est-ce à dire que le CSAL n'est qu'une chambre d'enregistrement comme peut l'être l'Assemblée Nationale ? En tous les cas, c'est le 49.3 et le passage en force qui prévalent dans ces 2 instances !

Dès lors, nous avons pris le parti de vous faire gagner du temps en exprimant une nouvelle fois notre opposition à vos choix visant les ponts naturels 2024 et la fermeture du mode d'accueil actuel de Var Amendes.

Après le fond, permettez-nous de revenir sur la forme du dialogue social à la DDFiP du var que vous êtes tenu de conduire.

Vos dernières décisions nous font douter de votre volonté d'en faciliter sa mise en œuvre. Le refus de convoquer un CSAL-FS pourtant sollicité unanimement par l'ensemble des syndicats, le refus de convoquer des experts et la convocation d'une séance plénière à 14h00 ne sont pas des mesures qui favorisent les conditions d'exercice d'un bon dialogue social.

Ce n'est pas acceptable et nous vous demandons à l'avenir de veiller à créer les conditions nécessaires au bon déroulement de nos débats. À titre d'exemple, nous sollicitons une convocation des séances plénières en matinée afin de ne pas terminer après 19h00.

Nous jugerons sur pièces votre volonté d'améliorer le dialogue social local.

Nous demandons l'annexion de cette déclaration au PV de la séance.